



## Lettre d'information n° 2

Cette lettre vous informe sur les dernières actualités du jumelage dont bénéficie la DGSV.



Elle est publiée régulièrement par l'équipe en charge de la gestion de ce projet.

### I – Quoi de neuf dans les activités du jumelage ?

- **Trois missions réalisées**

Trois nouvelles missions ont été réalisées depuis fin octobre :

- Une première mission pour le volet 1, qui a fait la revue des textes législatifs et réglementaires tunisiens en vigueur en matière de santé et bien-être animal ; elle a permis d'identifier les difficultés et vides juridiques des textes réglementaires en vigueur au regard des principes du droit européen dans le champ de la santé et du bien-être animal ;
- Une autre mission, plus technique, a été menée par deux experts, toujours pour le volet 1, dans le but de réaliser un état des lieux de la nature et de la fréquence des contrôles menés par la DGSV en santé animale, ainsi que des moyens disponibles pour la réalisation de ces contrôles.



## RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ENCADREMENT VÉTÉRINAIRE DE LA SANTÉ ANIMALE



A Sidi Bouzid

Grâce à de nombreuses rencontres avec les responsables des contrôles et sur documents, cette mission a analysé les différentes modalités de surveillance mises en œuvre par les services vétérinaires, y compris dans les postes de contrôle frontaliers ;

- Une première mission également pour le volet 3, avec l'établissement d'un diagnostic des acteurs et circuits de communication de la DGSV au niveau central ; elle sera poursuivie en décembre par la même activité menée au niveau régional.

- **Séminaire de lancement officiel du jumelage**

Le 13 décembre, ce séminaire a rassemblé plus de 90 personnes, dont le tiers venait de région.

Cet événement s'est tenu en présence des Ambassadeurs de l'Union européenne, de France et d'Italie, qui sont les deux États membres en consortium pour ce projet, ainsi que de la CVO française et du représentant du Ministère de la Santé d'Italie. Les services vétérinaires tunisiens étaient présents en nombre, de même que les partenaires de la DGSV impliqués dans la santé animale en Tunisie.



Financé par  
l'Union européenne





## RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ENCADREMENT VÉTÉRINAIRE DE LA SANTÉ ANIMALE



*Le Dr Chedia Seghaier, DGSV, avec, de droite à gauche, les Ambassadeurs de l'Union européenne, d'Italie et de France*

Ce séminaire a été l'occasion de rappeler que l'objectif de ce jumelage est double et complémentaire :

- Contribuer à la préservation de la santé humaine, de la santé et du bien-être animal selon l'approche « One health/Une seule santé »,
- Et, ainsi, contribuer, grâce à une meilleure maîtrise sanitaire des troupeaux, à la promotion des productions animales primaires et au développement des échanges commerciaux avec l'Union européenne et à l'international.



Financé par  
l'Union européenne





## RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ENCADREMENT VÉTÉRINAIRE DE LA SANTÉ ANIMALE

Les échanges entre partenaires français, italiens et tunisiens permettront - et permettent déjà - de partager les bonnes pratiques en usage de part et d'autre de la Méditerranée dans le domaine de la surveillance des maladies animales, du bien-être animal, de la certification des services, et bien d'autres thématiques liées à la santé animale (voir p. 6 pour la définition plus complète du projet).

Ces missions d'expertise permettront de conforter le rôle des services vétérinaires tunisiens et d'améliorer leur efficacité, tant au profit des éleveurs que de leurs partenaires et des opérateurs de la chaîne de valeur.

- **Comité de pilotage 1**

Ce comité de pilotage a examiné le rapport d'activité du premier trimestre, le budget associé aux actions développées, ainsi que le plan de travail proposé. Des discussions ont permis de clarifier certains points budgétaires et l'ensemble des documents a été approuvé en séance, le 14 décembre.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre du projet, 19 journées d'expertise ont été menées, ainsi que la préparation de l'événement de lancement et la définition des outils de communication du jumelage. Ceux-ci ont ainsi pu être distribués à l'occasion du séminaire de lancement.

### II – Quels nouveaux visages pour le jumelage ?

Trois nouveaux experts sont intervenus sur deux des missions réalisées :

- Pour le volet 1, les Dr Pascal HENDRIKX et Thomas CLEMENT, qui ont mené une mission relative à l'analyse de la nature et de la fréquence des contrôles en santé animale réalisés par la DGSV :



*Pascal Hendrikx*



*Thomas Clément*



Financé par  
l'Union européenne





## RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ENCADREMENT VÉTÉRIINAIRE DE LA SANTÉ ANIMALE

- Pour le volet 3, le Dr Philippe Kim-Bonbled, qui a réalisé la première étape d'un diagnostic des acteurs et des flux de communication sur les sujets de santé animale au niveau central :



La suite des infos dans notre prochaine lettre. Portez-vous bien d'ici là... et bon travail à tous !



Financé par  
l'Union européenne





# RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ENCADREMENT VÉTÉRINAIRE DE LA SANTÉ ANIMALE

## Fiche signalétique du jumelage « Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale » - TN 18 ENI AG 01 21

Ce jumelage est financé par l'Union européenne et emmené par un consortium franco-italien.



Durée : 3 ans  
Budget : 1,5 M€  
Près de 600 jours  
d'expertise prévus

### Les objectifs du jumelage :

**Objectif général :** contribuer à la préservation de la santé humaine, de la santé et du bien-être animal selon l'approche « One health/Une seule santé » ; et, ainsi, à la promotion des productions animales primaires et au développement des échanges commerciaux avec l'Union européenne et à l'international.

**Objectif spécifique :** renforcer le dispositif national d'encadrement des services vétérinaires en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires des troupeaux, garantissant ainsi une meilleure sécurité sanitaire en vue de l'amélioration des échanges commerciaux.

Ces objectifs sont déclinés en trois composantes opérationnelles, ou « volets » :

- **Législation et organisation institutionnelle :** la politique de santé animale, son cadre légal et l'organisation des autorités compétentes sont revus et font référence en matière de santé et de bien-être animal ;
- **Management et renforcement des capacités :** des propositions sont faites pour améliorer la gouvernance et la chaîne de commandement aux niveaux central et régional ; les capacités managériales et techniques des SV sont développées ; des processus de travail sont documentés en vue de la certification qualité des services vétérinaires chargés des inspections ;
- **Communication :** la sensibilisation des acteurs de la filière aux sujets de santé et bien-être animal est réalisée grâce à des campagnes de communication ; la visibilité de l'action des services vétérinaires est renforcée, y compris en temps de crise sanitaire.



Financé par  
l'Union européenne

